

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 38

Pouvoirs : 8

Votants :46

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_280

Objet :

 Adhésion à
 l'Association
 Auvergne Rhône-
 Alpes Entreprises

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLIER	Approbation par le projet : 16/11/2024		C. MANCINI
	Rachel	RIONET	Publication : 16/12/2024	x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

L'Agence économique régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est née de la volonté du Conseil Régional de rassembler les services économiques de son territoire pour soutenir les entreprises, en particulier les entreprises industrielles et de services à l'industrie.

Présente à travers 11 antennes locales, en lien avec les EPCI et les Départements, l'Agence oriente et accompagne les entreprises à toutes les étapes de leur développement : investissement, formation et emploi, innovation, export, accès aux financements et projets européens.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, est une association loi 1901 qui a également pour mission de promouvoir la région et de valoriser ses multiples atouts pour attirer de nouvelles entreprises dans les territoires. Chaque année, l'agence accompagne plus de 10 000 entreprises.

L'agence répond aux besoins des entreprises industrielles et services de l'industrie en les aidant à :

- Financer leurs projets,
- Gagner en performance industrielle,
- Recruter, former, accompagner leurs équipes,
- S'implanter, s'agrandir, déménager,
- Développer de nouveaux produits ou services,
- Se développer à l'international.

Le coût de l'adhésion serait de 100 € pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adhérer annuellement à l'Association Auvergne Rhône-Alpes Entreprises,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** annuellement à l'Association Auvergne Rhône-Alpes Entreprises,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

